

"La Grèce amoureuse de l'Europe" dans La Vie Française (23 mai 1977)

Légende: Le 23 mai 1977, le journal La Vie Française se demande si l'adhésion de leur pays aux Communautés européennes répond vraiment aux attentes des Grecs.

Source: La Vie Française. 23.05.1977. [s.l.].

Copyright: (c) La Vie Française

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"la_grece_amoureuse_de_l_europe"_dans_la_vie_francaise_23_mai_1977-fr-c376b891-4f3e-45a0-a8e4-d39bb576325d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

La Grèce amoureuse de l'Europe

Pour les Grecs, le Marché commun apparaît comme la voie du salut. Pour des raisons autant politiques qu'économiques. Mais ne risquent-ils pas de toute façon d'être déçus?

« Les entretiens que j'ai eus à Londres et à Paris, au plus haut niveau, confirment et légitiment mes espérances. Je crois fermement que la Grèce sera le dixième membre de la Communauté. »

Ce propos, Constantin Caramanlis me le tient dans son cabinet du palais du Parlement, où il a bien voulu me recevoir dès son retour à Athènes. Le Premier ministre, dans le français un peu sifflant qu'il pratique avec volubilité, me redit sa conviction d'une entrée prioritaire de la Grèce dans le Marché commun. Mais ne prend-il pas de bonnes paroles pour de vraies promesses?

C'est un fait: l'Hellade a littéralement faim de l'Europe. Elle ne se consolera pas d'être condamnée à rester hors de la construction communautaire.

Dira-t-on que l'Europe à neuf trouve déjà son chemin plus difficilement que l'Europe à six, et qu'une Europe à douze risquerait de s'égarer? Les Grecs ne veulent pas savoir que l'Espagne et le Portugal frappent aussi à la porte du Marché commun. Ils pensent avoir le pas sur ces candidats rivaux.

Quels droits particuliers brandissent-ils, dont ne peuvent faire état ni les Espagnols ni les Portugais? Celui-ci: la Grèce est déjà liée à l'Europe depuis quinze années. Par le Traité d'Athènes, signé en 1961 et entré en vigueur en 1962, elle a le statut d'associé. Depuis quinze ans, elle n'a pas cessé de s'adapter progressivement à son futur statut de membre à part entière: tous les six mois, elle a réduit ses droits de douane sur les produits communautaires, de façon à tendre vers la suppression totale de toute barrière tarifaire, le point zéro devant être atteint en 1984.

Le fait est que, de 1962 à 1967, la Grèce a joué pleinement le jeu. De 1967 à 1974, durant l'intermède des colonels, elle a continué à appliquer rigoureusement le calendrier de son aménagement douanier, si bien que les droits protecteurs ont aujourd'hui totalement disparu sur les produits industriels communautaires dont la Grèce ne fabrique pas l'équivalent, et qu'ils ont été réduits de moitié sur tous les autres.

Seulement, durant les années de dictature, l'Europe a « gelé » les procédures compensatoires qui devaient favoriser l'économie grecque. Mettant Athènes au banc d'infamie, comme au banc de la communauté des nations démocratiques, elle a suspendu, pour son compte, l'application du traité d'Athènes: point d'aide financière, point d'harmonisation des politiques agricoles. De la sorte, aujourd'hui, la Grèce manque d'arguments pour séduire les Européens. *« Elle s'est désarmée vis-à-vis de la C.E.E. »*, me dit avec une pointe d'amertume le gouverneur de la Banque nationale de Grèce, Anghelo Anghelopoulos.

En contrepartie, les produits agricoles de la Grèce (qui représentent le tiers de ses exportations globales, et dont les deux tiers sont destinés au Marché commun) entrent en principe librement dans les pays de la Communauté, et ils y entrent en quantités croissantes. Mais chaque Etat membre garde le droit de se protéger à sa fantaisie dès que le rapport des prix lui semble désavantageux. Ainsi les pêches grecques peuvent-elles se voir fermer les portes de l'Italie ou de la France, les concombres helléniques peuvent-ils se heurter à un veto hollandais. Et les paysans grecs ne bénéficient pas des aides communautaires.

Dans ces conditions, la Grèce se juge lésée. Elle demande à devenir membre de la C.E.E., dont elle accepte toutes les exigences au terme d'un délai de cinq ans, semblable à celui qui a été consenti au Royaume-Uni et à l'Irlande. Elle ne revendique aucun traitement d'exception. La T.V.A.? Elle est prête à l'introduire d'ici à deux ou trois ans. Les salaires et les charges sociales, qui aujourd'hui rendent certains produits grecs trop compétitifs? Ils seront relevés progressivement. Le serpent monétaire? La drachme y adhèrera à son heure.

J'ai été surpris par la passion que mettent les Grecs à vouloir se faire admettre au rang des peuples communautaires. *« Pour apprendre à nager, il faut se jeter à l'eau »*, me dit le ministre de la Coopération, Panayotis Papaligouras. Mais il ne s'agit pas d'un simple acte de foi. La ferveur de la Grèce s'explique aussi

par des raisons politiques: la démocratie grecque croit avoir besoin de la consécration européenne pour se consolider. Et la nation grecque, face au péril turc, croit trouver un réconfort dans la solidarité occidentale: l'Europe fera de la Grèce « *un bastion* », me précise Xénophon Zolotas, le gouverneur de la Banque de Grèce.

En regard, quel profit l'Europe peut-elle espérer de l'adhésion grecque? Elle élargit ses débouchés. Elle ramène vers la Méditerranée son centre de gravité, aujourd'hui un peu trop septentrional. Mais elle posera des problèmes à ses producteurs méridionaux d'agrumes, de pêches, de raisins, de vins, de tomates. Et, en s'élargissant, elle rend plus laborieuses les discussions, plus difficile l'unification.